

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Enquête publique portant sur le projet de règlement local de publicité de la commune de Donzenac

Le public est informé que, par arrêté du 08 janvier 2020, le Maire de Donzenac a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de règlement local de publicité de la commune qui se déroulera du 03 février (9h) au 06 mars 2020 (17h30).

Monsieur René Baudoux, retraité de la fonction publique d'Etat, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

Les pièces du dossier, dont la liste figure à l'arrêté susvisé, et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés. Le dossier d'enquête pourra également être consulté gratuitement sur un poste informatique dédié, en mairie, aux horaires susvisés.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, disponible pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet de la commune (<http://www.donzenac.correze.net>).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante : M. René Baudoux, Commissaire Enquêteur, Mairie, 19270 Donzenac. Elles pourront également être déposées par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie@donzenac19.fr](mailto:mairie@donzenac19.fr), en indiquant impérativement la mention « A l'attention du commissaire-enquêteur » en objet. Les observations, propositions et contre-propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les permanences du Commissaire Enquêteur au cours desquelles il recevra le public en Mairie sont les suivantes :

- Lundi 03 février 2020, de 9h à 12h,
- Samedi 29 février 2020, de 9h à 12h,
- Vendredi 06 mars 2020, de 13h30 à 17h30.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site Internet de la commune : <http://www.donzenac.correze.net>

Le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du règlement local de publicité ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. le Maire de Donzenac.